



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 FÉVRIER 2024, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Valérie Léveillé à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et remplaçant le règlement 183-99.

DONNÉ À CHERTSEY ce 21^e jour du mois de février 2024.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier